



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 novembre 1998

Conseillers en exercice : 44

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Novembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 Novembre 1998

**Regies de recettes et d'avances monétique - Arrêté des comptes des
anciennes régies supprimées le 24 août 1998**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA

DELIBERATION D98428

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 1998

Finances Ressources Financières

**Regies de recettes et d'avances monétique - Arrêté des comptes
des anciennes régies supprimées le 24 août 1998**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur avis favorable du Trésorier Principal,

Suite à l'application de la nouvelle instruction codificatrice interministérielle n° 98-037-A-B-M du 20 février 1998 sur les régies des collectivités et établissements publics locaux, les deux régies de recettes et d'avances de la carte monétique multiservices Niortissimo, créées en 1992, ont été supprimées en date du 24 août 1998, par décision du Maire du 13 août 1998. Une régie unique de recettes et d'avances a aussitôt été créée, conforme aux nouvelles règles.

Le Trésorier Principal de Niort Municipale a procédé à une vérification sur pièces des deux régies supprimées, et en a présenté le procès-verbal le 2 septembre 1998.

Le solde de la régie d'avances s'élève à 5.000 F. Il est conforme à l'avance consentie. Il est versé intégralement au crédit de la nouvelle régie d'avances et de recettes Niortissimo.

Le compte de la régie de recettes ouvert à la Trésorerie Municipale se présente ainsi :

- crédits : 5.448.266,89 F
- débits : 5.103.841,04 F
- solde créditeur : 344.425,85 F.

Les soldes des cartes en circulation fournis par le régisseur à la cessation de la régie se présentent ainsi :

- cartes attribuées : 226.811,71 F, versés intégralement au crédit de la nouvelle régie d'avances et de recettes Niortissimo.
- Il convient d'arrêter les comptes de l'ancienne régie et d'émettre un titre de recettes de 117.614,14 F (soit 344.425,85 - 226.811,71)

Par ailleurs, j'ai demandé à M. Jean GIROIRE, Secrétaire Général Adjoint chargé des affaires budgétaires et financières de veiller personnellement au suivi régulier de toutes les régies municipales et d'en rendre compte tous les ans au Conseil Municipal par un rapport annexe au compte administratif.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les comptes, vérifiés par le Trésorier Principal, de la régie de recettes et de la régie d'avances monétique multiservices Niortissimo, arrêtés comme indiqué ci-avant lors de la suppression de ces régies en date du 24 août 1998;
- décider d'inscrire au budget principal 1998 117.614,14 F en recettes, et d'émettre le titre de recette

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)